

Novembre 2017

Maroc

Cadre Stratégique Commun (CSC)

TABLE DES MATIÈRES

0. LISTE DES ACRONYMES	p.2
1. INTRODUCTION	p.3
2. CIBLES STRATÉGIQUES COMMUNES	p.4
2.1 Synthèse des cibles stratégiques communes	p.4
2.2. Description des cibles stratégiques communes	p.4
2.3. Argumentation sur la base de la pertinence au développement	p.7
3. IDENTIFICATION DES COMPLÉMENTARITÉS ET SYNERGIES	p.10
4. ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS AU CSC MAROC	p.13

0. LISTE DES ACRONYMES

ACC	Analyse contextuelle commune	
ACNG	Acteurs de la coopération non gouvernementaux	
AI	Acteur institutionnel	
CNDH	Commission nationale des droits de l'Homme	
CSC	Cadre stratégique commun	
DGD	Direction générale de la coopération au développement	
ODD	Objectif de développement durable OSC	Organisation de la société civile PMV
Plan Maroc vert		
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement	
UE	Union Européenne	

1. INTRODUCTION

Le présent Cadre stratégique commun (CSC) pour le Maroc s'inscrit dans la continuité du processus engagé avec l'Analyse contextuelle commune (ACC) Maroc datant d'octobre 2015. Il est important de souligner que le cadre légal n'était pas publié ni au moment du lancement du processus (le 8 février 2016) ni au moment de finaliser le CSC à ce jour (20 avril 2016). Médecins du Monde a été désigné comme leader pour l'établissement de ce CSC.

Outre les éléments décrits dans l'ACC au sujet de la description de la manière dont l'ACC a été élaboré (ACC, p.8), de la description du processus de participation des partenaires locaux (ACC, p.12), l'analyse du contexte (ACC, p.18) et des risques y afférant (ACC, p.58) ainsi que l'identification d'opportunités de complémentarités et de synergies entre organisations accréditées (ACC, p.61), le récent contexte politique du Maroc a été marqué par la rupture officielle par le royaume de ses liens diplomatiques avec l'Union européenne en date du 26 février 2016.

Par ailleurs, ce CSC pour le Maroc s'appuie également sur l'ACC Travail décent pour l'Afrique de l'Ouest et du Nord et le Moyen-Orient, notamment ses pages 35 à 42 qui évalue la situation des quatre piliers du travail décent (emploi durable, droit au travail, protection sociale, dialogue social) dans la région et identifie clairement la prédominance de l'économie informelle comme un frein à ces quatre piliers.

L'ensemble des participants au CSC Maroc ont pris connaissance de la note stratégique de la coopération gouvernementale pour ce pays pour les années 2016 à 2020, notamment en ce qui a trait aux priorités politiques belges de coopération au développement axées autour des droits humains et d'une croissance économique durable et inclusive, de la prise en compte de thèmes transversaux tels que le genre et la gestion durable de l'environnement et l'inclusion de l'agenda numérique. Les participants au CSC Maroc sont également informés de la stratégie belge vis-à-vis des pays à revenus intermédiaires et plus particulièrement du Maroc qui consiste à privilégier les aspects

« softs » plutôt que « hard » de la coopération en se concentrant sur le renforcement des capacités et le transfert de compétences et de technologies. Les participants à ce CSC ont également pris note de la feuille de route de l'Union européenne (UE) pour l'engagement envers la société civile pour le Maroc 2015-2017 et plus particulièrement des quatre priorités identifiées. Il est également à noter que les ACNG actives dans la réalisation de ce CSC sud développent aussi des actions en Belgique. Dès lors, leurs partenaires et leurs actions sud ont des impacts dans leurs approches nord ; celles-ci alimentant et "légitimant" ce qui se fait en Belgique.

Le CSC Maroc a été élaboré grâce à la réunion à deux reprises des douze participants (voir liste des OSC et AI en Annexe 1) au siège de Médecins du monde en date du 25 février 2016 et du 14 avril 2016. La première réunion était destinée à identifier collectivement les cibles et approches du chapitre 2 sur la base d'une proposition (draft) établie par le leader. La même méthode a été appliquée pour l'identification des synergies et complémentarités à l'occasion de la réunion du 14 avril. Ces deux rencontres

ont été ponctuées par l'échange très régulier de documents de travail par e-mails centralisant les réflexions de chacun entre les réunions.

2. CIBLES STRATÉGIQUES COMMUNES

2.1 Synthèse des cibles stratégiques communes

Cible stratégique commune 1	Participer au développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement et équitable par son accès et son contenu en zone rurale
Cible stratégique commune 2	Améliorer l'accès à la justice et la protection des droits humains pour tous y compris les groupes les plus vulnérables
Cible stratégique commune 3	Renforcer l'accès à des soins de qualité des populations les plus vulnérables
Cible stratégique commune 4	Garantir et améliorer l'accès à la connaissance, améliorer la qualité de la recherche et stimuler l'innovation, afin de contribuer au développement
Cible stratégique commune 5	Soutenir le développement d'un emploi et d'un entrepreneuriat justes, équitables et inclusifs notamment pour les femmes et les jeunes
Cible stratégique commune 6	Promouvoir une gouvernance locale, diversifiée et représentative

2.2. Description des cibles stratégiques communes

Cible stratégique commune 1	Participer au développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement et équitable par son accès et son contenu en zone rurale	
Approches		OSCs/IAs
1A	Mettre en œuvre des activités de recherche et de formation en appui au développement d'une agriculture équitable. A supprimer	ARES
1B	Améliorer la durabilité économique de l'agriculture en soutenant les coopératives agricoles et d'élevage liées aux/soutenues par des organisations de diaspora en Belgique.	VVSG/ Echos Communication A supprimer
Cible stratégique commune 2	Améliorer l'accès à la justice et la protection des droits humains pour tous y compris les groupes les plus vulnérables	
Approches		OSCs/IAs

2A	Améliorer l'accès à la justice des groupes les plus vulnérables, dont en priorité : migrants, victimes de traite des êtres humains, défenseurs des droits humains et acteurs de la liberté d'expression, femmes et enfants, victimes de changements climatiques.	Avocats sans frontières/ RCN Justice & Démocratie
2B	Assurer la prévention et la réponse aux violences basées sur le genre et aux violations des droits de l'enfant en renforçant le changement d'attitude, la protection et la prise en charge intégrée des victimes.	KIYO/ RCN Justice & Démocratie /Echos communication/Avocats sans

		frontières
2C	Contribuer à l'intégration et au respect des droits des enfants victimes de discrimination, notamment en soutenant l'enseignement de ces derniers.	KIYO
2E	Contribuer à la mise en œuvre effective des acquis constitutionnels (réformes législatives).	Avocats sans frontières
Cible stratégique commune 3	Renforcer l'accès à des soins de qualité des populations les plus vulnérables	
Approches		OSCs/IAs
3A	Mettre en œuvre des activités de recherche et de formation en appui au renforcement de l'accès à des soins de qualité. A SUPPRIMER	ARES
3B	Améliorer l'état de santé des migrants et des femmes victimes de violences notamment des migrants vulnérables en assurant leur prise en charge médicale ou un accueil intégré (médico-psycho-social).	Médecins du Monde
Cible stratégique commune 4	Garantir et améliorer l'accès à la connaissance, améliorer la qualité de la recherche et stimuler l'innovation, afin de contribuer au développement	
Approches		OSCs/IAs
4A	Améliorer l'offre et la qualité de l'enseignement supérieur à travers le renforcement des capacités et les partenariats, en tenant compte du genre et de la durabilité environnementale.	VLIR-UOS /ARES
4B	Améliorer les pratiques de recherche des institutions d'enseignement supérieur à travers le renforcement des capacités et les partenariats, en tenant compte du genre et de la durabilité environnementale.	VLIR-UO /ARES
4C	Promouvoir la vulgarisation et la valorisation de la recherche académique.	VLIR-UOS/ARES
4D	Renforcer les capacités individuelles à travers les bourses, en tenant compte du genre.	VLIR-UOS/ARES
4E	Motiver les acteurs du secteur de la recherche et de l'enseignement supérieur à promouvoir une approche genre et respectueuse de l'environnement (p.ex. dans la conception des interventions).	VLIR-UOS/ARES
Cible stratégique commune 5	Soutenir le développement d'un emploi et d'un entrepreneuriat justes, équitables et inclusifs notamment pour les femmes et les jeunes	
Approches		OSCs/IAs
5A	Renforcer l'autonomisation socio- économique des femmes vulnérables en soutenant l'entrepreneuriat et l'emploi féminins.	APEFE/ ECHOS communication

5B	Renforcer les capacités d'acteurs collectifs porteurs de changement social dans les domaines de l'économie sociale et solidaire et la démocratie avec une attention particulière pour les femmes et les enfants.	Solidarité socialiste/ ECHOS communication
5C	Renforcer l'autonomisation socio- économique des jeunes en soutenant l'entrepreneuriat et l'emploi de ces	APEFE/ Institut des Affaires

	derniers.	publiques
Cible stratégique commune 6	Promouvoir une gouvernance locale, diversifiée et représentative	
	Approches	OSCs/IAs
6B	Renforcer des synergies entre autorités locales et ASC en assurant un coaching territorial.	Echos communication
6D	Renforcer les politiques d'action sociale au niveau local.	UVCW/AVCB ECHOS communication/ Institut des Affaires publiques
6E	Renforcer la pratique de la bonne gouvernance locale des collectivités locales (gouvernements locaux) concernant les initiatives de renforcement de l'économie locale en tenant compte du genre.	VVSG/ ECHOS communication
6G	Assurer la cohésion sociale entre marocains et sub-sahariens en soutenant des initiatives concrètes mise en place par la population.	Echos communication

2.3. Argumentation sur la base de la pertinence au développement

Cible stratégique commune 1 : Participer au développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement et équitable par son accès et son contenu en zone rurale

Renforcer le développement du secteur agricole d'un point de vue tant quantitatif que qualitatif est tout à fait justifié dans un pays en pleine mutation comme le Maroc. En effet, ce renforcement du secteur agricole est en cohésion avec la décision du gouvernement marocain datant de 2008 qui consiste à faire de l'agriculture un secteur d'intérêt prioritaire avec la mise en place d'un instrument stratégique dont l'ambition est de faire de l'agriculture le principal moteur de croissance et de lutte contre la pauvreté du pays : le Plan Maroc vert (PMV) (cf ACC p. 23). L'appui à ce secteur est d'autant plus justifié qu'en plus d'être au cœur de la stratégie de développement et de modernisation du pays, l'agriculture constitue un pilier de l'économie et de la société marocaine puisqu'il représente la première source d'emploi du pays (cf ACC p. 22). A ces éléments s'ajoute la nécessité de prendre en compte les données environnementales dans le domaine de l'agriculture au Maroc. En effet, le développement économique du Maroc de ces dernières années a eu pour effet d'accroître la pression sur les ressources naturelles notamment les ressources en eau. Assurer l'autonomie des agriculteurs marocains dans une logique de développement durable apparait donc comme une priorité au Maroc et s'inscrit parfaitement dans le deuxième objectif de développement durable (ODD) du PNUD qui consiste à « éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ».

Cible stratégique commune 2 : Améliorer l'accès à la justice et la protection des droits humains pour tous y compris les groupes les plus vulnérables

Améliorer l'accès à la justice et à la protection des droits humains est particulièrement pertinent dans un pays comme le Maroc au vu des changements apparus dans ce domaine ces dernières années. En effet, si la constitution adoptée le 1^{er} juillet 2011 consacre une véritable évolution dans la prise en compte des droits humains, notamment par la création du CNDH (Commission Nationale des Droits de l'Homme), sa mise en œuvre effective suppose encore de nombreux efforts (Cf ACC p.25). Il en est de même pour l'application concrète des lois protégeant et garantissant les droits des populations les plus vulnérables (femmes, enfants, migrants...). En effet, ces lois récentes symbolisant l'effort du gouvernement marocain de renforcer les droits des populations les plus vulnérables font encore l'objet de lacunes constantes quant à leur mise en œuvre. Or, l'une des conditions du développement durable d'un pays passe par sa capacité à offrir à ses citoyens une société à la fois juste et équitable ayant pour but de réduire les inégalités (cf ODD 16). Les actions de renforcement de l'accès à la justice de manière générale sont donc amplement justifiées au Maroc pour lui permettre d'atteindre ses objectifs du développement et plus précisément l'ODD 16 qui consiste à « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques, l'accès de tous à la justice et des

institutions efficaces ». Par ailleurs, afin d'être efficace, il est indispensable d'adopter une approche résolument holistique en conciliant des actions de services directs et d'*empowerment* envers la population cible spécifiquement vulnérable et de sensibilisation, de plaidoyer et de renforcement de capacité des obligataires de droits- grand public, organisations de la société civiles et autorités.

plus vulnérables

Cible stratégique commune 3 : Renforcer l'accès à des soins de qualité des populations les

Le renforcement de l'accès au soin des populations les plus vulnérables semble avoir une résonance particulière au Maroc. En effet, si ce dernier a réalisé des progrès significatifs en matière de santé au cours des deux dernières décennies et que le gouvernement fait preuve de proactivité dans la création d'une couverture médicale universelle de base (le RAMED), de nombreuses insuffisances persistent. Parmi ces insuffisances, on dénote les inégalités importantes et persistantes entre population aisée et défavorisée, entre personnes avec et sans couverture médicale, dans l'accès aux soins (cf ACC p.24). Par conséquent, l'amélioration de la prise en charge des populations particulièrement vulnérables (migrants, femmes et enfants victimes de violences sexuelles etc...) à des fins de développement est entièrement justifiée dans un tel contexte et correspond tout particulièrement à l'ODD 3 « permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ».

Cible stratégique commune 4 : Garantir et améliorer l'accès à la connaissance, améliorer la qualité de la recherche et stimuler l'innovation, afin de contribuer au développement

Renforcer l'enseignement supérieur et les capacités de recherche afin que les institutions d'enseignement supérieur deviennent des initiateurs de changement est particulièrement pertinent pour le Maroc au vu notamment du nombre croissant de bacheliers poursuivant des études supérieures, des défis auxquels le secteur de l'enseignement supérieur doit faire face au Maroc (cf ACC p.24), et de la corrélation existant entre l'enseignement supérieur et la recherche et le développement (ODD 4 : « Mener à bien une éducation de qualité pour tous réaffirme la croyance selon laquelle l'éducation est l'un des piliers les plus solides et éprouvés du développement durable »). Un enseignement supérieur de qualité contribue au développement des compétences professionnelles d'un pays et ouvre ainsi des perspectives d'emploi de qualité conformément à l'ODD

8. Par ailleurs, le renforcement des capacités de recherche contribue à l'amélioration des connaissances et crée les conditions nécessaires pour le développement d'innovations dans différents secteurs ce qui correspond en tout point à l'ODD 9 « bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation ». Ainsi, l'amélioration tant de l'accès à l'enseignement supérieur que de la qualité de celui-ci ainsi que le renforcement de l'adéquation du système d'éducation, de formation et de recherche avec le monde de l'emploi au Maroc sont des éléments cruciaux du développement durable de ce pays.

Cible stratégique commune 5 : Soutenir le développement d'un emploi et d'un entrepreneuriat justes, équitables et inclusifs notamment pour les femmes et les jeunes

La promotion d'un emploi et d'un entrepreneuriat justes, équitables et inclusifs est d'une importance capitale dans un pays en pleine transition comme le Maroc dont le futur dépend des efforts actuels. Le gouvernement marocain a bien compris cet enjeu et y a répondu en mettant en place un vaste programme de développement économique et social pour le Maroc dont l'une des priorités est la mise sur pied d'une économie créatrice d'emploi. Malgré cette volonté affichée et l'évolution de la législation en faveur de l'auto-entrepreneuriat, le Maroc doit faire face à de nombreux défis comme la

prévalence du secteur informel dans l'économie (cf ACC travail décent Afrique de l'Ouest et du Nord et Moyen-Orient, p.35-36) , facteur de précarisation des travailleurs, et le taux de chômage élevé de la population, notamment des jeunes, diplômés ou non, et des femmes cf ACC p.25-26). Dans un tel contexte, le renforcement de l'emploi et de l'entrepreneuriat de ces groupes particulièrement vulnérables prend tout son sens, notamment lorsque l'on a à l'esprit le rôle central qu'a l'emploi dans le développement économique et social d'un pays (ODD 8). Cela est d'autant plus vrai que le développement d'un emploi et d'un entrepreneuriat assurant l'autonomisation des groupes particulièrement vulnérables comme les femmes participe également à atteindre l'ODD 5 « parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».

Cible stratégique commune 6 : Promouvoir une gouvernance locale, diversifiée et représentative

Le soutien et la promotion de la gouvernance locale s'inscrit dans la ligne directe de la réforme de la constitution engagée par l'Etat en 2011 qui a fait de la décentralisation un objectif prioritaire (cf ACC p.30 pour plus de détails). Malgré cette bonne volonté apparente, l'un des défis majeurs du processus de décentralisation au Maroc consiste à trouver des mécanismes, des outils et des stratégies efficaces et efficients pour déployer le potentiel des autorités décentralisées et les asseoir dans leur rôle de moteur du développement local. Le renforcement des autorités locales doit permettre, à plus long terme, d'améliorer les capacités de gestion du territoire communal, avec pour corollaire le développement des services locaux de base aux citoyens, le développement durable et la mise en valeur des potentialités locales, le cas échéant dans une approche intercommunale. Par conséquent, les activités d'appui aux institutions locales ont une résonance particulière en ce qui concerne le futur du développement du Maroc et plus particulièrement les ODD 10 et 16. En effet, la mise en place d'une gouvernance locale inclusive et représentative participe à réduire les inégalités territoriales au sein d'un même pays mais est également gage de l'amélioration de l'état de droit et de l'accès à la justice de la population à tous les échelons territoriaux.

3. IDENTIFICATION DES COMPLÉMENTARITÉS ET SYNERGIES

Synergies/complémentarités	Entre « nous » : OSC et/ou AI	Entre « nous » et autres acteurs internationau x	Entre « nous » et la coopér ation belge
Au niveau transversal			
Les Ai/OSC mettront en place des mécanismes d'échange d'information régi par des principes clés : Echanges des rapports annuels et des plans d'action annuel, partage dans le cadre de 2 ateliers par an ou chaque 2 ans : l'un au Maroc, l'autre à Bruxelles, mise en place d'une veille « pays » pour suivre les évolutions stratégiques majeurs du pays et leurs conséquences par rapport aux programmes et aux positionnements des ACNG.	x		
Les AI/OSC échangeront activement entre organisations actives au Maroc pour entretenir un dialogue avec l'ambassade, la DGD et la CTB.	x		
Les AI/OSC travaillant avec le(s) même(s) partenaire(s) échangeront régulièrement et coordonneront leurs interventions, notamment en matière de renforcement des capacités.	x		
Les AI/OSC appliqueront un ensemble de principes communs en matière de gestion des ressources de leur programmes (gestion des déchets, limitation de l'empreinte carbone...).	x		
Au niveau de la cible 2 et de ses approches			

Au niveau de la cible 2 Les OSC partageront leurs expériences et leurs bonnes pratiques au sujet de l'amélioration de la réalisation des droits humains de groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants en	x		
---	---	--	--

complémentarité.			
Au niveau de la cible 2 approche 2B Les OSC collaboreront pour développer une approche complémentaire ou commune de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre et aux violations des droits de l'enfant en renforçant le changement d'attitude genre et la prise en charge intégrée des victimes.	x		
Au niveau de la cible 2 Les OSC mettront en place un partenariat Technique et Financier dans l'implémentation de projets de développement au Maroc et en particulier dans la promotion d'une approche Droits de l'enfant et des valeurs culturelles marocaines.		x	
Au niveau de la cible 2 approche 2A et au niveau de la cible 3 approche 3B Les OSC mettront en place un plaidoyer commun sur le sujet des droits des migrants au Maroc.	x		
Au niveau de la cible 3 et de ses approches			
Au niveau de la cible 3 approche 3B Les OSC partageront leurs expériences et leurs bonnes pratiques au sujet de l'intégration des migrants au système de santé marocain et en matière de sensibilisation contre les préjugés sur les migrants.	x		
Au niveau de la cible 4 et de ses approches			
Au niveau de la cible 4 Les OSC chercheront des opportunités de synergies et complémentarités dans les domaines de santé environnementale, entrepreneuriat - management et capacités de leadership, renforcement de capacité, recherche, innovation, transfert de technologies et opportunités au niveau des bourses.	x	x	
Au niveau de la cible 4 Des rencontres entre des chercheurs/professeurs intéressés et des acteurs membres du CSC seront organisées pour stimuler les opportunités de synergies et de complémentarités.	x		

Au niveau de la cible 4 Les OSC/AI partageront les résultats de recherche avec les autres acteurs (pour extension potentielle).	x		
Au niveau de la cible 4	x		

Les OSC/AI continueront à chercher des opportunités pour des projets académiques qui sont en synergie et complémentarité avec les interventions des autres acteurs belges (modalités à définir).			
Au niveau de la cible 5 et de ses approches			
Au niveau de la cible 5 approche 5 B Les OSC mettront en place des mécanismes de Peer Review dans la mise en œuvre de leurs activités.	x		
Au niveau de la cible 6 et de ses approches			
Au niveau de la cible approche 6 E Les acteurs mettront en place des mécanismes de peer review soutenu par les coachs avec les villes et communes belges qui ont des activités dans le nord/nord-est du Maroc.	x		
Au niveau de la cible 6 Les acteurs partageront leurs expériences et leurs bonnes pratiques concernant la diaspora marocaine et leur rôle dans la coopération au développement.	x		

4. ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS AU CSC MAROC

	Type	Nom de l'organisation	Contact
1	AI	Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger (APEFE)	Ameye Luc
2	AI	Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES)	Pierre Dehombreux
3	AI	Association de la ville et des communes de la région Bruxelles- Capitale (AVCB) Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW)	Jean-Michel Reniers
4	OSC	Avocats sans frontières (ASF)	Chantal van Cutsem
5	OSC	Echos communication	Miguel de Clerck
6	OSC	Institut des Affaires publiques	Daniel Mathieu
7	OSC	KIYO	Magali Guyaut et Ahmed Bouzine
8	OSC	Médecins du Monde Belgique (MdM)	Fabio Pompetti
9	OSC	RCN Justice & Démocratie	Martien Schotsmans
10	OSC	Solidarité socialiste	Véronique Wemaere
11	AI	Vlaamse InterUniversitaire Raad – Universitaire OntwikkelingsSamenwerking (VLIR-UOS)	Kathleen Wuytack
12	AI	Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten (VVSG)	Bert Janssens

